



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

Procès-verbal de Séance

Bureau du 8 Février 2018 – 15h30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Communauté - Orange

Membres du Bureau		
Mr ROCHEBONNE	Président	Présent
Mr BOMPARD	1er Vice Président	Présent
Mr BISCARRAT	2ème Vice Président	Présent
Mr AVRIL	3ème Vice Président	Présent
Mr MARQUOT	4ème Vice Président	Présent
Mr FIDÈLE	5ème Vice Président	Présent
Fonctionnaires présents		
Mme GLEYZON	DGS CCPRO	Présente
Mme ORBAN	DGS Courthézon	Présente
Mr GALMARD	DGS Caderousse	Présent
Mme LEROY	Mairie de Caderousse	Présente
Mr RAMIERE	DSI CCPRO	Présent
Mr MEJASSOL	DSI Orange	Présent
Mr SIEGEL	DAS CCPRO	Présent
Mr LAINE	Chef de Pôle CTI CCPRO	Présent

Monsieur le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Il passe ensuite à la lecture de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Xavier MARQUOT est désigné comme secrétaire de séance.

POINT n°1 / FINANCES / DEPENSES D'AMELIORATION DE LA FLOTTE / INTEGRATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT / 2.908,28 €

RAPPORTEUR : Jacques BOMPARD

Des réparations importantes vont devoir être effectuées sur un véhicule de la CCPRO.

Ces dépenses peuvent constituer des immobilisations amortissables et bénéficier du FCTVA sous réserve de l'intervention d'une délibération.

BUDGET	VEHICULE	MATERIEL	MONTANT DU DEVIS HT
Principal/OM	TRACTOPELLE KOMATSU	WB 97 B2	2 908,28 €
TOTAL			2 908,28 €

Considérant que par leur nature et leur longévité, ces travaux constituent des investissements pour la CCPRO, il convient que le Bureau délibère.

Le Bureau ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'imputation en investissement des travaux de réparation du véhicule et équipements susvisés,
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget principal 2018, fonction 812 Nature 2182,
- **DIT** que ces réparations seront amorties conformément à la cadence définie pour les biens qu'elles concernent,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Unanimité

POINT n°2 / ACHAT PUBLIC / MARCHE D'ELAGAGE, ABATTAGE ET ESSOUCHAGE DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPRO

RAPPORTEUR : Alain ROCHEBONNE

La CCPRO est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

A ce titre, elle doit faire exécuter des interventions de taille, élagage, abattage et essouchage de plantations et boisements divers.

Un Dossier de Consultation des Entreprises a été rédigé par les services communautaires.

Le marché prend la forme d'un marché à bons de commande d'une durée d'une année et renouvelable deux fois, alloti de la manière suivante :

- **Lot 1 : Elagage abattage et essouchage des plantations et boisements implantés sur les dépendances de voirie** (montant minimum 200 000 € HT et maximum 600 000 € HT)
- **Lot 2 : Entretien des digues et ouvrages hydrauliques associés et des zones humides** (montant minimum 50 000 € HT et maximum 150 000 € HT)

Au regard des montants, la procédure choisie par le Pouvoir adjudicateur est l'appel d'offres.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix des prestations 70 %,
 - Valeur technique 30 % dont 20 % performance en matière de protection de l'environnement, 10 % connaissance professionnelle et moyens mis en œuvre par l'entreprise

Il convient que le Bureau délibère.

Le Bureau ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

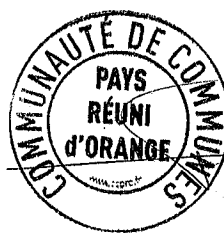
- **DÉCIDE** d'engager une procédure de consultation relative au marché d'élagage, abattage et essouchage des arbres sur le territoire de la CCPRO,
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget principal 2018 au compte 822/61523 pour le premier lot et au compte 831/61523 pour le second.
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Unanimité

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 16h45.

Le Secrétaire de Séance

Xavier MARQUOT



Le Président

Alain ROCHEBONNE

